



Heritage de mon grand père refusé par mon père

Par **hipopo2012**, le **10/10/2013** à **16:07**

bonjour,

mon père est décédé en 2010 ; j'ai appris depuis qu'il a refusé l'héritage de son père il y a plusieurs années car il ne s' était pas occupé de lui enfant;

Ce grand père que je n'ai pas connu avait une fille d'un autre lit qui a donc tout hérité ais je droit à réclamer mon héritage maintenant que je suis au courant ?

Merci par avance de votre réponse

Par **Tisuisse**, le **10/10/2013** à **16:32**

Bonjour,

En principe NON car ce refus s'applique tant pour votre père que pour ses propres héritiers, donc vous.